

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique,  
de la biodiversité et des négociations  
internationales sur le climat et la  
nature

**Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature**

## **Arrêté du 24 mars 2026 portant commissionnement d'agents de collectivités territoriales ou de leurs groupements chargés de la protection des espaces ou patrimoines naturels**

NOR : TECL2606930A

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, en date du 24 mars 2026

En application de l'article R. 172-1-1 du code de l'environnement, les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés en vue de la recherche et de la constatation des infractions mentionnées aux articles L. 362-5 et au I du L. 415-1 du même code, dans leur zone de commissionnement respective, conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux textes et décisions pris pour leur application :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Service d'affectation</b>	<b>Zone de commissionnement</b>
BEQUART Rémy	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
BOULENGER Cédric	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
BRIXHE Alain	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
CHANTRY Frédéric	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
DAO QUANG Yann	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
DELGRANCHE Guillaume	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
DEMAESENEIRE Emilie	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
DERHOSSIKIAN Jessica	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	Espaces naturels sensibles du département des Bouches-du-Rhône
DESTREHEM Adrien	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord

DEWEZ Théo	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
DRUBAY Alexis	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
FAYOLLAT Stéphane	PNR-VERCORS	Parc naturel régional du Vercors
FRANCES Antoine	66-Conseil départemental des Pyrénées Orientales	Site classé du lac des Bouillouses
GENEAU Jérémy	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
LEMAIRE Léa	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
LEROY Julien	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
MASCRET David	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
PAUWELS Maxime	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
PECQUEREAU Louis	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
PETIT Hugo	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
PRESSE Christophe	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
RANSQUIN Kévin	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
SAUVAGE Corine	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
SOOTS Pierre	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
SÉBASTIEN SAINSOU Sébastien	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
TILMANT Eric	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
TONNOIR David	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
VASSEUR Clément	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord
VEYSSIER Fabien	59-Conseil départemental du Nord	Espaces naturels sensibles du département du Nord

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

Le commissionnement des agents dont la liste suit est abrogé :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Service d'affectation</b>	<b>Zone de commissionnement</b>	<b>A compter du</b>
FASSOLA Lisa	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	Espaces naturels sensibles du département des Alpes-Maritimes	04/12/2023

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux.